



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

# Flash ARBORICULTEUR

Toulouse le 30 mai 2023

PÊCHER, ABRICOTIER : TOP  
PRUNIER : carpocapse  
CERISIER : mouche  
TOUTES ESPÈCES A NOYAU : monilia

POMMIER, POIRIER : tavelure  
POMMIER, POIRIER : puceron, carpocapse  
POMMIER : black rot  
KIWI : PSA  
TOUTES ESPÈCES : fertilisation, irrigation



### CERISIER : Drosophila Suzukii

La lutte préventive consiste à positionner au moins 2 applications entre le début de la véraison et la récolte, en alternant les produits.

- Karaté Zéon ou Lambdastar (lambda-cyhalothrine) à 0,11 l/ha (10 ou 8 €/ha, max 2 applications/an, dar = 7j)
- Décis protech ou Deltastar (deltaméthrine) à 0,83 l/ha (16 ou 10 €/ha, max 3 applications/an, dar = 7j)
- Affirm ou Proclaim (emamectine) à 2 kg/ha (62 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 7j)
- Exirel (cyazypyr) à 0,75 l/ha (150 €/ha, max 3 applications/an, dar = 3j).

En agriculture biologique, seuls les filets insect-proof sont efficaces.



### PRUNIER : Carpocapse

Le pic d'éclosions est en cours et se poursuivra jusqu'à mi-juin. Il est inutile de réintervenir en conventionnel.

En agriculture biologique, renouvelez la Carpovirusine EVO 2 <sup>AB</sup> selon le lessivage.



### PÊCHER, ABRICOTIER : TOP

Le second vol débute. Les premières éclosions de larves n'auront pas lieu avant le 8 juin. Aucune intervention ne se justifie actuellement.



## CERISIER, PÊCHER, ABRICOTIER, PRUNIER : Monilia

Débutez la protection préventive 15 jours avant la récolte, et renouvelez en fonction des lessivages.

- Revysion (méfentrifluconazole) à 1,8 l/ha (30 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 3j)
- Horizon arbo (tebuconazole) à 0,75 kg/ha sur cerise (41 €/ha) et 0,5 kg/ha sur les autres (24 €/ha) (max 1 traitement/an, dar = 7j, H361d)
- Luna expérience (fluopyram + tebuconazole) à 0,5 l/ha (46 €/ha, max 2 traitements/an sur fruits et interdit si Horizon arbo utilisé, dar = 3j, H361d)
- Signum (pyraclostrobine + boscalid) à 0,75 kg/ha (51 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 3j)
- Kenja (isofétamide) à 0,9 l/ha (93 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 7j)
- Botrefin plus (cyprodinil + fludioxonyl) à 0,72 kg/ha (96 €/ha, max 2 traitements/an sur cerise et 3 sur les autres, dar = 3j)
- Fiacre ou Shift ou Switch (cyprodinil + fludioxonyl) à 0,6 kg/ha (79 à 99 €/ha, max 2 traitements/an sur cerise et 3 sur les autres, dar = 7j)

En agriculture biologique, le Vitsan (carbonate de potassium) <sup>AB</sup> à 3 kg/ha (31 €/ha, max 6 traitements/an, dar = 1j, BC), associé à 3 kg de soufre <sup>AB</sup>, aura une efficacité limitée.



## POMMIER, POIRIER : Pucerons

La situation reste difficile sur certaines parcelles et les applications récentes ont été décevantes.

En agriculture biologique, la pression a été mieux maîtrisée.



## POMMIER, POIRIER : Carpocapse

Le pic d'éclosions va débuter. Sur les parcelles non confusées, sauf lessivage, attendez au moins 15 jours après le Coragen pour ré-intervenir. Sur les parcelles confusées, positionnez le Coragen cette semaine. Il couvrira également la seconde génération de TOP, dont les pontes débutent, ainsi que les premières larves de Capua.

En agriculture biologique, renouvelez la Carpovirusine EVO 2 (virus de la granulose) <sup>AB</sup> à 1 l/ha (52 €/ha, max 10 traitements/an) tous les 12 jours environ.



## POMMIER, POIRIER : Tavelure

Hormis sur les rares parcelles avec taches, il est désormais inutile de maintenir une protection préventive systématique. Intervenez seulement juste après un orage, avec un Delan. Pour l'utilisation du captane, attendez au moins 20 jours après le dernier soufre, sous peine de toxicité sur feuilles.

En agriculture biologique, jusqu'au 10 juin (fin de dérogation), positionnez du Curatio (bouillie sulfo calcique) <sup>AB</sup> à la dose de 10 l/ha (52 €/ha, max 9 traitements après fleur) en stop après une pluie, sur feuillage humide.



## **POMMIER : Black rot**

En cas d'orage, compte-tenu des températures élevées, la période est de nouveau à risques. Si un traitement a déjà été réalisé il y a un mois, inutile de renouveler le traitement. Sinon, positionnez un Stampa ou Géoxe WG ou Safir WG (fludioxonil) à 400 g/ha (62 à 70 €/ha, max 2 traitements/an).

En agriculture biologique, il n'existe pas de moyen de lutte spécifique.



## **KIWI : PSA**

La floraison est très étalée et particulièrement tardive. En cas d'orage, il est possible d'intervenir avec de l'Amylo-X (bacillus amyloliquefaciens) <sup>AB</sup> à 1,5 kg/ha (75 €/ha, max 6 traitements/an, séquence min de 2 traitements, BC). Son efficacité reste toutefois limitée.

En agriculture biologique, la stratégie est identique.



## **TOUTES ESPÈCES A PÉPINS: Fertilisation**

Lorsque la nouaison est effective, complétez les apports en fonction de la charge. Les besoins annuels maximaux selon les cahiers culturaux arbo du Sud Ouest sont de :

- 2 U/T de N, 0,8 U/T de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, 3 U/T de K<sub>2</sub>O en pommier et poirier
- 5 U/T de N, 1,5 U/T de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, 7 U/T de K<sub>2</sub>O en kiwi

Plusieurs engrais peuvent être envisagés, en évitant les formules complètes qui ne permettent pas de respecter les équilibres entre éléments (apport inutile de phosphore qui s'accumule dans les sols), et coûtent beaucoup plus cher.

- Ammonitrate (33,5 % N à 3.5 €/U)
- Nitrate de chaux (15,5% N à 6.4 €/U)
- Nitrate de potasse (13% N à 13 €/U et 46% K<sub>2</sub>O à 3.6 €/U)
- Sulfate de potassium (50 % K<sub>2</sub>O à 2.6 €/U)

En agriculture biologique, choisissez les formules de bouchons les plus dosées en potassium. En pommier, il est désormais un peu tard pour utiliser le patenkali, qui doit être utilisé plutôt en préfloraison.



## TOUTES ESPÈCES : Irrigation

Les précipitations de la semaine dernière, très variables, (0 à 45 mm) n'ont souvent pas couvert les besoins théoriques (ETM) pour des vergers enherbés.

kiwi	pommier	pêcher	prunier	abricotier	noisette	amandier
22	22	25	22	19	10	16

Sauf orages, les irrigations doivent débuter. En goutte-à-goutte, les apports doivent se situer entre 1 et 2 mm/j selon les espèces. En aspersion, les apports doivent correspondre à la demande climatique lorsqu'elle est sur frondaison, et à la moitié de l'ETM lorsqu'elle est localisée. Dans tous les cas, mettez en place un fractionnement au-delà de 20 mm pour limiter les pertes.

	goutteurs			micro asperseurs			asperseurs		
densité	4800/ha	1500/ha	2500/ha	5 x 4	5 x 3	5 x 3	21x24	18x20	18x18
débit	1,6 l/h	4 l/h	1,6 l/h	32 l/h	35 l/h	40 l/h	1,8 m3/h	1,5 m3/h	1,5 m3/h
pluviométrie en mm/h	0,8	0,6	0,4	1,6	2,3	2,7	3,6	4,2	4,6
<b>Apport max du 29 mai au 4 juin</b>	<b>2 mm/j</b>			<b>12 mm</b>			<b>25 mm</b>		
<b>Durée max du 29 mai au 4 juin</b>	<b>2h30/j</b>	<b>3h30/j</b>	<b>5h/j</b>	<b>7h30</b>	<b>5 h</b>	<b>4h30</b>	<b>7 h</b>	<b>6 h</b>	<b>5h30</b>
<b>Apport min du 29 mai au 4 juin</b>	<b>1 mm/j</b>			<b>0</b>			<b>0</b>		
<b>Durée min du 29 mai au 4 juin</b>	<b>1h15/j</b>	<b>1h45/j</b>	<b>2h30/j</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre  
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est assuré et agréé par l'État pour son activité de conseil spécifique et indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives et CEPP sont systématiquement cités dès qu'ils sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO [www.occitanie.chambre-agriculture.fr/](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/) - Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour les CEPP, consultez <https://ecophytopic.fr/>. - Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Vous recevez ce flash technique réservé aux arboriculteurs. Si vous souhaitez vous désabonner, veuillez contacter le 05.61.82.60.60